

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013\_B130-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2013  
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOLLE

**2013\_B130**

**OBJET : Politique de la Ville - Politique de subvention en faveur des opérateurs oeuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance- Versement du solde des subventions attribuées en 2012 aux opérateurs.**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOLLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bei-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(s) avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOLLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(s) :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Gérard BRAMOLLE donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

Rapporteur : Dahbia BENNOUR

**Thématique Politique de la Ville**

**Objet** : Politique de subvention en faveur des opérateurs oeuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance- Versement du solde des subventions attribuées en 2012 aux opérateurs.

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la prévention de la délinquance.

Dans le respect de nos engagements envers les différentes associations du Pays d'Aix que nous avons subventionnés à ce titre, il convient de verser les soldes des subventions votées en 2012 par le Bureau.

**Exposé des motifs :**

Pour mémoire, je vous rappelle que les modalités de paiement des subventions supérieures à 10.000 € attribuées aux opérateurs mettant en oeuvre des actions « hors PLIE » sont les suivantes :

- Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;

- Le solde, imputé sur le budget de l'année N+1, est quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) de l'action subventionnée.  
Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA n'est pas réévaluée ;  
A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Action	Montant voté en 2012	Acompte70 % Mandaté en 2012	Solde final à mandater en 2013
CDAD 13 Consultations juridiques gratuites	18.000	12.600	5.400
AVES Point d'appui pour l'accès au droit des étrangers	12.310	8.617	3.693
APERS Accompagnement des victimes d'infractions pénales	37.500	26.250	11.250
APERS Poste d'intervenants sociaux dans les commissariats	22.500	15.750	6.750
RESONANCES Médiation familiale sur le Val de Durance	24.000	16.800	7.200
FAMILLES EN CRISE Permanences de médiation familiale sur 3 communes	10.300	7.210	3.090
ADELIES Prévention, orientation, médiation sur Vitrolles	27.705	19.394	8.311
LA PERCHE Action prévention de la délinquance	20.000	14.900	5.794,73
<b>TOTAL</b>	<b>172.315</b>	<b>121.521</b>	<b>51.488,73</b>

### Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° 2012-B352 du 11 octobre 2012 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement des soldes de subventions attribuées en 2012 aux associations sus mentionnées pour un montant total de 51.488,73€ prélevés sur les crédits de la CPA (service 7C) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 520-6574 (service 7 C) qui présente les disponibilités suffisantes.

**OBJET : Politique de la Ville - Politique de subvention en faveur des opérateurs oeuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance- Versement du solde des subventions attribuées en 2012 aux opérateurs.**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**12 MARS 2013**